
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 24 JUL. 2015 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
<i>Séance du 10 juillet 2015</i>	

Objet : 1 / MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'AGENCE

L'an deux mil quinze, le dix juillet à 17 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 2 juillet 2015, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président de l'A.T.D. 36.

Etaient présents : 56 membres sur 180

Ont donné pouvoir :

- collège «communes» : 31

ARNAUD Jean-Paul à GUERIN Gilbert
BRIENT Michel à GUILLEMAIN Jean-Michel
COUSIN Nicolas à AUFRERE Jean
DEFFONTAINES Bernadette à BUTARD Jean-Michel
DEGUET Rémy à DEFOUGERE Gérard
DENYS Serge à DELOCHE Joël
GUENIN Didier à BAYON René
JACQUET Alain à ROUFFY Marc
LANDOIS Dominique à ALLOUIS Bernard
LEVEQUE Guy à MOREAU Claude
PARGUEL Pierre à MICHOT Antoine
PLANTUREUX Guy à GUERIN Philippe
RIVIERE Bernard à ETIENNE Jean-Claude
ROY Jean-François à DOUCET Claude
VIGNES Geoffroy à DUPUY Jean-Pierre
VOIRIN Marc à CIBOT Arnaud

BOIRON Patrice à RIAUTE Jean-François
BRUNET Didier à BELLET Alain
DAUGERON François à LANGLOIS Jean-Marie
DEGAY Jean-Michel à MONGIS-CARRION Simone
DELAVEAUD Jean-François à GRANDHOMME Hervé
GAUTRON Guy à PEYRAUD Raymond
GUILBAUD Bernard à BROGGI François
JACQUIN Christian à MOREAU Alain
LEGER François à MEUSNIER Michel
MULTON Jean-Michel à BARRE Bernard
PATRIGEON Philippe à PREL Jean-Jacques
POUYOLLON Sébastien à CAMUS Jean-Louis
ROGER Monique à REVILLON Alain
SACHET Bertrand à PORTRAIT Isabelle
VIOLET Michel à DEJOLLAT Daniel

- collège «EPCI» : 1

HOLLANDE Bernard à GOURLAY Philippe



Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36) suite à la demande de 25 communes éligibles. Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 88 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante:

L'Assemblée Générale

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 de l'A.T.D. 36 en date du 16 février 2015,

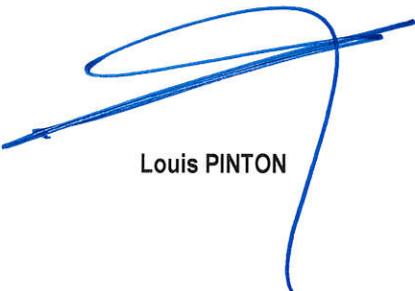
Vu les délibérations des Communes de BOMMIERS, CELON, CHAILLAC, CHAMPILLET, CHASSENEUIL, CLERE-DU-BOIS, CONCREMIERS, LEVROUX, LIGNAC, LINGE, LOUROUER-SAINT-LAURENT, LURAI, MONTCHEVRIER, POULIGNY-SAINT-PIERRE, REUILLY, ROUVRES-LES-BOIS, SAINT-LACTENCIN, SAINT-MEDARD, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE, SAULNAY, SAUZELLES, TENDU, THEVET-SAINT-JULIEN, VICQ-EXEMPLET, VOUILLON, décidant d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Est approuvée l'adhésion des communes de BOMMIERS, CELON, CHAILLAC, CHAMPILLET, CHASSENEUIL, CLERE-DU-BOIS, CONCREMIERS, LEVROUX, LIGNAC, LINGE, LOUROUER-SAINTE-LAURENT, LURAI, MONTCHEVRIER, POULIGNY-SAINTE-PIERRE, REUILLY, ROUVRES-LES-BOIS, SAINTE-LACTENCIN, SAINTE-MEDARD, SAINTE-MICHEL-EN-BRENNE, SAULNAY, SAUZELLES, TENDU, THEVET-SAINTE-JULIEN, VICQ-EXEMPLET, VOUILLON à l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36).

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping stroke that curves downwards and to the right.

Louis PINTON